

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

---

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2115)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par  
M. Lefèvre

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant les commissions compétentes du Parlement. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.